

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général - Zoom 3 (Centre)

Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 18 décembre 2019

Révision allégée n°1 du PLUI approuvée par
délibération du conseil communautaire du 26
septembre 2024

Modification de droit commun n°1 du PLUI
approuvée par délibération du conseil
communautaire du 26 septembre 2024

Plan au 1:2 000

Zonage

(Régulé des zones des 47 communes)

Zones Urbaines - coeur d'agglomération

- UAa Quartiers urbains à forte densité
- UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
- UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
- UAd Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - bourgs et villages

- Ula Centres urbains et villageois à forte densité
- Ulb Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - commun aux 47 communes

- Uca Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
- Ucb Zones urbanisées à densité modérée, bourg et villages
- Ucd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourg à pacifier
- Ud Cais ouvriers et de carrières
- Ue Equipements d'intérêt collectif et services publics
- Ui Espaces d'agencement des constructions existantes
- Up Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
- Uv Zones urbanisées de moyenne à faible densité
- Uw Aéroport Dole-Tarax et activités complémentaires
- Uxa Zones commerciales et de proximité
- Uyb Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
- Uyc Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
- Uz Sites d'intérêt majeur d'innovation et des Topos
- Uzf Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
- Uzi Emprises forestières
- Uzj Activités industrielles lourdes
- Uzk Activités liées aux aires d'attraction et aux échangeurs
- Uzl Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
- Uzm Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones à Urbaniser

- IAUA,B Zones d'urbanisation à vocation mixte
- IAUa Zones d'urbanisation à vocation commerciale
- IAUa,B Zones d'urbanisation à vocation économique d'innovation et des Topos
- IAUa,C Zones d'urbanisation à vocation économique d'innovation et des Topos
- IAUa,D Zones d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
- DAUB Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUI
- ZAUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUI

Zones Agricoles

- A Zones agricoles
- AM Zones agricoles en milieu urbain
- AP Zones agricoles protégées

Zones Naturelles et Forestières

- N Zones naturelles et forestières
- NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
- NBR Carrières et leurs périmètres autorisés et éliminés
- NBS Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
- NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
- NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende

(Régulé des zones des 47 communes relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Emplacements réservés (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Tracés et caractéristiques des voies (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Mares, alignements, clôtures, ripages
- Boisements, bosquets
- Parcs, jardins, vergers
- Zones humides
- Habitats d'intérêt communautaire

Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales

Lignes de constructions imposées

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou réqualifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Cônes de vue
- Patrimoine bâti à préserver
- Unité bâti (murs, > 19 à préserver)
- Édifice civil et religieux remarquable (Sans Monument Historique)
- Ensemble bâti d'intérêt

Risques et nuisances

- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres
- Risque d'affaiblissement des cavités
- Aide moyen de versant-garantement des égouts

Risque inondation

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

Autres informations

- Bâtiments
- Pavillonnaire
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

0 50 100 150 200 m

N

0 50 100 150 200 m

Sources : Cadastre DGFIP 01-2023 / DREAL Bourgogne-Franche-Comté / SIGA BD Topo /

URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT

Réalisation : © URBICAND

